

République Française**Département de l'Ardèche****Syndicat Mixte du Conservatoire
« Ardèche Musique et Danse »****Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical.****Séance du mardi 12 décembre 2017****N°645** | **2017****Objet : Convention relative à l'Orchestre à l'école de VANOSC et VILLEVOCANCE pour l'année scolaire 2017-2018**

Nombre de membres afférents au Comité Syndical : 16		Nombre total de voix du Comité Syndical : 24	
Collège des Conseillers Généraux 4 (porteurs de 3 voix)		Collège des Communes 12 (porteurs de 1 voix)	
Présents	0	Présents	4
Votants	0	Votants	4
Pouvoirs	0	Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	0	Suffrages exprimés	5
Total des suffrages exprimés		5	

Lors de la réunion du comité syndical du 7 décembre 2017, le quorum n'a été atteint. Par conséquent, un nouveau comité syndical a été organisé le 12 décembre 2017 à 18 heures, salle Olivier de Serres, à l'Hôtel du Département à Privas, après convocation par courrier en date du 8 décembre 2017.

Etaient présents :

Mesdames : Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Brigitte TORTET (suppléante),
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Christophe FAURE (titulaire),

Etaient absents ou excusés :

Mesdames : Nadine ABARO (suppléante), Madame Laurence ALLEFRESDE (titulaire), Stéphanie BARBATO (titulaire), Nadine BERNE (titulaire), Josette CLAUZIER (suppléante), Patricia CURTIUS-LANDRAUD (suppléante), Mireille DESESTRET (suppléante), Chantal FORCHERON (suppléante), Béatrice FOUR (titulaire), Christine FOUR (titulaire), Virginie JUSTAMOND (titulaire), Corine MALIGE (titulaire), Josette MILGRAM-TODOROVITCH (suppléante), Isabelle POULLENARD (suppléante), Marie-Hélène REYNAUD (suppléante), Bernadette ROCHE (suppléante), Marie-Christine SELLIER (titulaire),
Messieurs : Michel BOUTRAN (démissionnaire), Robert COMBE (titulaire), Pierre-Yves CUNY (titulaire), Denis DUCHAMP (suppléant), Philippe EUVRARD (suppléant), Jean-Pierre GUIBERT (suppléant), Raoul L'HERMINIER (titulaire), Olivier PEVERELLI (suppléant), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (titulaire), Jean-Jacques SOUMILLE (suppléant),

Ayant donné procuration :

Béatrice FOUR (titulaire) à Paul BARBARY (titulaire)

Etaient présents sans voix délibérative :

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON (Directrice des Ressources Humaines, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Amandine LARRA (Secrétaire de direction administrative et financière, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse),
Messieurs : Jean-Marc FABIANO (Directeur général, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse), Arzel MARCINKOWSKI (Chargé de mission responsable de l'accompagnement des territoires et du schéma départemental des enseignements, des pratiques et de l'éducation artistiques, Conseil départemental de l'Ardèche), Lionel MARIANI (Directeur administratif et financier, Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse).

Secrétaire de séance : Pascale BORDE-PLANTIER

Objet : Convention relative à l'Orchestre à l'école de VANOSC et VILLEVOCANCE pour l'année scolaire 2017-2018**Le comité syndical,****Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- la circulaire interministérielle 2012-010 du 11 janvier 2012 relative au développement des pratiques orchestrales à l'école et au collège ;
- la délibération n°404-2012 du 3 juillet 2012 relative au tarif orchestre à l'école
- le projet de convention, ci-annexé ;

Entendu l'exposé du Président Paul BARBARY précisant l'objet de cette délibération :

- « Je soumetts à l'approbation du comité syndical une convention tripartite relative à la mise en place de l'Orchestre à l'école sur les communes de VANOSC et VILLEVOCANCE pour l'année scolaire 2017-2018 (Cf. ANNEXE 003-1).
- Pour rappel, depuis janvier 2008, les élèves de cycle 3 des écoles de la commune de VANOSC bénéficient d'interventions musicales spécifiques dans le cadre du dispositif d'orchestre à l'école.
- L'an dernier, compte tenu du contexte financier et des nouveaux impératifs intervenus pour la commune de VANOSC afin de maintenir l'antenne, il a été convenu, avec les élus de la commune de VANOSC et de VILLEVOCANCE, de partager en deux la pratique orchestrale à l'école : le premier semestre étant réservé aux élèves vanoscois, le second aux élèves villevocançois. Le dispositif est reconduit cette année.
- L'objectif de ce type d'expérimentation partenariale sur le temps scolaire est de rendre la musique plus accessible dans un territoire à dominante rurale, de faire découvrir le plaisir de la pratique orchestrale, tout en permettant aux élèves de s'enrichir individuellement (découverte de ses aptitudes, goût de l'effort, valorisation du travail personnel,...) dans le cadre d'un travail collectif marqué par l'interdépendance (nécessité d'une écoute attentive, de l'exercice du respect, de la solidarité et de l'entraide, l'enfant est moins isolé,...).
- Le coût de revient par élève a été fixé par délibération à 248 € sur une année pleine, frais de déplacement compris. Conformément au projet initialement créé, la participation des communes doit représenter 50% par élève, du montant total de la dépense. Il est, par conséquent proposé de délibérer sur ce principe afin que les communes versent une participation de 124 € (62 € pour la Commune de VANOSC et 62 € pour celle de VILLEVOCANCE) par élève et par année.
- Cette année le dispositif profitera à 33 élèves de Vanosc et 41 de Villevocance.
- Aussi, sur la base de cette présentation, je vous propose :
 - o D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée et relative à la mise en place d'un l'Orchestre à l'école sur les communes de VANOSC et VILLEVOCANCE pour l'année scolaire 2017-2018 ;
 - o DE M'AUTORISER à signer celles-ci.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. » ;

Après en avoir délibéré par :**5 vote(s) « POUR »****0 vote(s) « CONTRE »****0 abstention(s) ;**

- o APPROUVE les termes de la convention ci-annexée et relative à la mise en place d'un l'Orchestre à l'école sur les communes de VANOSC et VILLEVOCANCE pour l'année scolaire 2017-2018 ;
- o AUTORISE le Président du Syndicat Mixte à signer celles-ci.



**Pour extrait certifié conforme,
Le Président du Syndicat Mixte,
Paul BARBARY.**